



Poitiers, 27 juin 2022

## Atlas des Paysages : un an après...



Joëlle PELTIER, Vice-Présidente déléguée du Département de la Vienne au Climat et au Développement Durable et François BOCK, Conseiller Départemental, 1<sup>er</sup> Vice-Président du CAUE, ont présenté, ce jour, le deuxième comité de pilotage pour la réalisation d'un Atlas des Paysages à l'échelle départementale. Etaient également présent Frédéric LEROND, Directeur du CAUE de la Vienne.



## Qu'est-ce qu'un Atlas de Paysages ?

L'Atlas des Paysages vise à décrire tous les paysages d'un territoire, ceux du quotidien aux plus remarquables. Il s'agit d'un outil de connaissance pour comprendre les structures paysagères, en saisir leurs évolutions et leurs valeurs.

Il a pour principal objectif d'identifier, de caractériser et de qualifier tous les paysages de son aire d'étude. Il rend compte de la singularité de chaque paysage, de la façon dont il est perçu et a été façonné, et de la manière dont il évolue. Il permet finalement de définir les principaux enjeux du paysage, même s'il ne comporte pas de préconisation. Chaque acteur engagé dans l'aménagement ou le développement des territoires doit pouvoir prendre en compte les paysages et participer à leur protection, leur gestion ou leur aménagement.

L'Atlas des Paysages est un outil de connaissance, et donc de sensibilisation, qui répond à ce besoin. La connaissance des paysages, contenue dans un Atlas, s'appuie sur trois concepts :

- ✓ les unités paysagères (partie continue de territoire, cohérente d'un point de vue paysager)
- ✓ les structures paysagères (traits caractéristiques d'un paysage)
- ✓ les éléments de paysage (éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage).



## Pourquoi un Atlas des paysages pour le Département de la Vienne ?

Le Département de la Vienne souhaite, avec le plan SEVE (Stratégies et Engagements de la Vienne pour l'Environnement) contribuer à l'effort collectif pour l'environnement, la lutte et l'adaptation au changement climatique. Il s'agit de préserver et de promouvoir les richesses et les ressources de notre territoire, pour en renforcer l'attractivité économique, touristique et résidentielle, dans l'idée d'un patrimoine commun à tous les habitants de la Vienne.

Pour cela, l'angle de l'analyse paysagère permet d'appréhender de manière globale l'ensemble des composantes, des dimensions d'un territoire.

Or, la Vienne figure parmi les départements de Nouvelle-Aquitaine pour lesquels les éléments de connaissance et de caractérisation des paysages sont anciens. L'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes, réalisé à l'échelle de l'ancienne région, date de 1999.



## Quelle utilité ?

En se dotant de cet outil, le Département de la Vienne acquiert la connaissance des paysages nécessaire à la construction de projets de territoire et à l'éclairage des choix des acteurs de l'aménagement.

- Les collectivités pourront ainsi s'appuyer sur ce document de référence pour les guider dans leurs choix ou leurs orientations. Le paysage faisant parti du patrimoine commun, il doit être pris en compte par l'autorité publique qui a des objectifs de qualité paysagère.
- Sensibiliser les publics qui contribuent à façonner les paysages est un autre objectif de l'Atlas des Paysages. Il établit un socle de connaissances commun sur les paysages du département. Cette sensibilisation encourage la prise de conscience du rôle de chacun dans leur avenir et leur prise en compte dans les diverses actions pouvant influencer sur leur transformation.
- L'Atlas des Paysages permet de mettre à disposition un ensemble d'informations pouvant être réutilisées dans les nombreuses études ou analyses menées sur les paysages chaque année.



## Un an depuis le lancement de l'Atlas des Paysages

En mars 2021, un premier comité de pilotage, conjointement à un comité scientifique et technique, s'était tenu afin de lancer la réalisation de l'Atlas des Paysages. Une équipe pluridisciplinaire a ensuite été retenue dans le cadre d'un marché public en juin 2021. Cette équipe a conçu plusieurs atlas des paysages en France dont celui de la Dordogne.

L'étude se déroule en deux phases. La première, qui se déroulera jusqu'à la fin de cette année, concerne la réalisation d'un portrait des paysages à l'échelle du département de la Vienne, puis d'une définition et description des unités paysagères.

La deuxième phase se déroulera en 2023 et concernera l'analyse des dynamiques paysagères et la description des enjeux paysagers qui en découlent. La diffusion de l'Atlas des Paysages de la Vienne se fera d'une part, via un site internet dédié qui contiendra l'ensemble des contenus, et de l'autre par un livre-guide grand public au contenu allégé. Le comité de pilotage de l'Atlas composé de conseillers départementaux, de représentants de l'Etat, de la Région et d'élus représentants les sept intercommunalités de la Vienne se réunira, aujourd'hui, de nouveau à mi-parcours. Le bureau d'études en lien avec le Département, maître d'ouvrage de l'Atlas et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), chargé d'animer la démarche vont présenter :

- ✓ Un portrait des paysages de la Vienne
- ✓ Une analyse des représentations culturelles des paysages de la Vienne
- ✓ Les unités paysagères de la Vienne
- ✓ La perception sociale des paysages

A l'issue de cette présentation les participants enrichiront le travail via un site internet dédié à la réalisation de l'atlas.

